

Réunion du 2 novembre 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Laurence MULLER-BRONN, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, M. Mathieu CAHN, Mme Cécile DELATTRE, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, M. Paul HEINTZ, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS. membres.
- Procurateur(s) : Mme Catherine GREIGERT ayant donné pouvoir à M. Marcel BAUER, M. Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT, Mme Nadine HOLDERITH ayant donné pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN, Mme Stéphanie KOCHERT ayant donné pouvoir à M. Paul HEINTZ, M. Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND, Mme Christine MORITZ ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY, M. Denis SCHULTZ ayant donné pouvoir à Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Marc SENE ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER, M. Etienne WOLF ayant donné pouvoir à M. André ERBS, Mme Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER
- Excusé(s) : Mme BEY Françoise, M. CARBIENER Thierry, M. ELKOUBY Eric, Mme GRAEF-ECKERT Catherine, M. MATT Nicolas, M. OEHLER Serge, Mme PFERSDORFF Françoise, M. ZAEGEL Sébastien
- Absent(s) : Mme BUFFET Françoise, M. DEBES Vincent, Mme JUNG Martine
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : Mme Christine MORITZ

**CP/2020/385
L630_2020_10_23_385**

**60510 - Soutien à l'attractivité des territoires
Proposition de soutien aux associations et aux activités de
proximité dans le cadre du plan de relance (solde des
dossiers)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide:

- d'attribuer à 782 acteurs de proximité un soutien au titre de l'immobilier d'entreprise à hauteur de 3 563 219 €. La liste des acteurs bénéficiaires ainsi que le montant attribué est jointe en annexe 1 de la présente délibération;
- autorise son Président à verser ces subventions au titre de l'immobilier d'entreprise et à conclure les conventions financières nécessaires dont le modèle est joint en annexe 2 de la présente délibération, pour les montants égaux ou supérieurs à 23 000 €;
- d'attribuer à 235 associations pour un montant total de 370 501 € un soutien au titre du fonds de soutien à la vie locale (FSVL). La liste des acteurs bénéficiaires ainsi que le montant attribué est jointe en annexe 1 de la présente délibération;
- d'attribuer à 2 associations un soutien au titre du fonds d'urgence COVID pour un montant de 6 200 €. La liste de ces associations ainsi que le montant attribué est jointe en annexe 1 de la présente délibération ;
- d'opérer un versement en une seule fois pour les bénéficiaires dont la subvention attribuée est égale ou inférieure à 5 000 € et pour tous les dossiers complets quel que soit le montant attribué, et de verser un acompte de 70 % pour les dossiers pour lesquels la subvention est supérieure à 5 000 € et dont les justificatifs sont attendus. Les soutiens à l'embauche sont versés à ces bénéficiaires sur

présentation du contrat de travail dont la date de signature est établie entre le 1er mars 2020 et le 31 octobre 2020 ;

- autorise son Président à solliciter auprès de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) le versement du remboursement au Département du Bas-Rhin de la part des subventions correspondant à la contribution complémentaire de l'EMS au soutien aux associations et aux activités de proximité pour les structures de son territoire.

- décide d'autoriser l'office du tourisme du Grand Ried à reverser la subvention attribuée comme indiqué dans le tableau en annexe 3 ;

- décide d'autoriser l'office du tourisme de Barr à reverser la subvention attribuée comme indiqué dans le tableau en annexe 3 ;

- décide de rectifier deux erreurs matérielles au sein de la délibération n°CP/2020/349 de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 15 octobre 2020 afférente à l'attribution de subventions pour le fonds d'urgence portant soutien aux acteurs du tourisme et aux activités de proximité dans le cadre du plan de relance, comme suit :

- corrige le montant attribué à Hôtel Restaurant Alsace Village à Obersteinbach à 1 940 € au lieu de 5 215 € (dossier 2020D007572) ;

- confirme le montant de 4 500 € attribué à la Pâtisserie Maxime à Haguenau au titre de la bonification embauche (dossier 2020D003884) ;

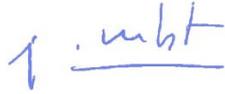
- modifie le tiers attributaire du dossier 2020D007583 pour une subvention de 4 500 € au titre de la bonification embauche à MINZBRUECK SARL à Trimbach au lieu de la Pâtisserie Maxime à Haguenau.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 35

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Frédéric BIERRY, M. Etienne BURGER, M. Mathieu CAHN, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Christine MORITZ, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL	35
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20201102-
lmc1142133-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 05/11/20